

PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DE L'UNIVERSITE

Réunion du 09 Mai 2017

Membres présents :

Collège « professeurs » : Roselyne ALLEMAND, Laurent ANDREOLETTI, Marie-Christine ANDRY, Michel COUDERCHET, Emmanuelle DEVARENNE-CHARPENTIER, Abdellilah EL HDIY, Emmanuel GUILLON, Omar JBARA, Mohammed LACHI, Alain LEON, Didier MARCOTTE

Collège « autres enseignants » : Aziz AZIZ, Amar BENNASROUNE, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Hassan FENNIRI, Odile FLEURY-BARKA, Nathalie GAVEAU, Zahia GUESSOUM, Damien JOUET, Olivier LEJEUNE, Christophe NOWACZKOWSKI, Jean-Francis ORY, Béatrice ROMIER, Stéphanie SAYEN, Valérie WAMPFLER

Collège « BIATSS » : Sandrine DROTHIERE-FAVIN, Benoit JARLOT, Alexandra LUZI

Collège « étudiants » : Julie DE COISY, Charles TELLIER, Nooman SABHI

Membres représentés :

Essaid AIT-BARKA et Jennifer GEERAERTS ont donné pouvoir à Didier MARCOTTE.

Julien BOUDON et Franck DURAND ont donné pouvoir à Alexandra LUZI.

Frédéric GUGELOT a donné pouvoir à Michel COUDERCHET.

Thomas HOCHMANN et Line TOUZEAU ont donné pouvoir à Roselyne ALLEMAND.

Noureddine MANAMANNI et Laurence DELAHAUT ont donné pouvoir à Emmanuelle DEVARENNE-CHARPENTIER.

Helga MEISE et Caroline FRANCOIS ont donné pouvoir à Emmanuel GUILLON.

Pierre MILLET et William BERTUCCI ont donné pouvoir à Damien JOUET.

Véronique BEAULANDE et Jean-Hughes RENAULT ont donné pouvoir à Stéphanie SAYEN.

Bertrand GOUJON et Thomas MERLE ont donné pouvoir à Olivier LEJEUNE.

Patricia VAZQUEZ a donné pouvoir à Amar BENNASROUNE.

Orlane JAUVAIN et Akandé-Chérif WOROU ont donné pouvoir à Charles TELLIER.

Philippe NGUYEN a donné pouvoir à Marie-Christine ANDRY.

Bertrand POROT a donné pouvoir à Jean-Francis ORY.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Guillaume GELLE, Président du Conseil académique. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1) Accréditation de l'offre de formation

2) Demande de publication de poste dans le cadre d'une mutation croisée

3) Questions diverses

Evolution de la COMUE

M. le Président évoque une évolution de la communauté d'établissements vers une association des établissements de l'académie de Reims autour de l'URCA au 1^{er} Janvier 2018. Un ensemble de réunions est prévu avec les chefs d'établissements de la COMUE et les autres établissements non membres de la COMUE. Lors des Assises de la Recherche du 11 Mai 2017, un temps important de réunions sera consacré afin de discuter des modalités de cette association. Le CHU, les écoles d'arts et de la culture, les acteurs de l'enseignement supérieur de Reims (NEOMA Business School, Agro Paris Tech, Centrale Sup Elec) pourraient en effet intégrer cette association. Il s'agit d'un ensemble de conventions bilatérales entre les établissements d'enseignement supérieur et l'URCA, chef de file de la dynamique territoriale. Ce processus d'accréditation et de remontées des fiches AOF s'inscrit complètement dans la démarche de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur notre territoire.

M. Le Président indique que des documents ont été envoyés aux administrateurs dont certains sont arrivés plus tardivement et présente ses excuses. La majorité de ces demandes sont des renouvellements. Il s'agit d'une offre de formation qui se situe en grande partie dans la reconduction avec quelques nouveaux projets qui seront discutés au sein du CAC, en termes de stratégie d'établissement. M. le Président souhaite la dissociation de l'intérêt de l'établissement en matière de diplômes, de la soutenabilité de l'établissement, fluctuante chaque année et qui ne doit pas constituer un frein dans la projection de l'offre de formation. Toutefois, il s'agit d'un élément à discussion sur lequel des recommandations peuvent être faites.

M. Didier MARCOTTE procède à la lecture des pouvoirs.

1) Accréditation de l'offre de formation

Mme Marie OLIVIER indique que 6 délibérations (1 par champ de formation) seront proposées aux administrateurs du conseil académique. Il s'agit de documents conjointement remontés au HCERES et à la DGESIP. En effet, dans un premier temps, le HCERES regarde et évalue les projets de formations de l'établissement sur la base des fiches AOF. 5 délibérations seront proposées (cf. annexe), sur la base d'une par champ et une délibération sera remontée à la DGESIP.

Mme Marie OLIVIER présente le document offre de formation (cf. annexe)

Mme Marie OLIVIER indique que l'UFR Lettres travaille sur un projet depuis 2 ans, la création du Pôle Art en collaboration avec l'institut international de la marionnette, le centre national des arts du cirque.

M. Le Président indique que le projet de l'UFR Lettres prend tout son sens dans le projet

d'association autour de ces établissements à l'URCA. Il s'agit d'un projet qui a nécessité des créations de diplômes qu'il va falloir négocier pour les obtenir. M. le Président explique que le contexte budgétaire est tendu à l'URCA, notamment en termes de consommation de la masse salariale. M. Le Président ajoute qu'il est plus facile de demander un renouvellement même avec des objectifs contraints en termes de masse salariale plutôt que des créations. Il aurait été possible de faire moins de demandes en mutualisant. Cela n'a pas été suffisamment discuté avec le Directeur de l'UFR Lettres, il s'agit donc de propositions faites par l'UFR Lettres. Les éléments de discussion vont porter sur les ressources humaines, les moyens, le nombre d'étudiants, et leur viabilité sur 5 ans.

Mme Véronique BALTAZART, Directrice Adjointe de l'UFR Lettres indique qu'elle est parfaitement consciente qu'il ne s'agit pas de multiplier à l'UFR Lettres les créations sans prendre en compte les heures afférentes.

M. Emmanuel GUILLON comprend que des efforts soient demandés à toutes les composantes, notamment de diminution de volume horaire. Il ne comprend pas comment il est possible de diminuer les volumes horaires, créer en même temps de nouvelles formations, tout en conservant l'offre déjà existante. En effet, si l'on fait un ratio création/abandon sur le tableau, beaucoup plus de créations que d'abandons sont présentes, même si les spécialités se sont transformées en mentions, il subsiste des créations ex nihilo. M. Emmanuel GUILLON revient sur les propos du Président en séance, sur la déconnection de la soutenabilité budgétaire de l'offre de formation. En effet, toutes les formations seront ouvertes et seront donc proposées aux étudiants. Il souhaite savoir comment l'on fait dans ce cas.

Mme Véronique BALTAZART fait part de la façon dont l'UFR a travaillé sur la licence Arts du spectacle et le master Arts de la scène et du spectacle vivant. Durant ces 2 années de travail, il ressort que ces deux formations importantes pour l'UFR Lettres et l'URCA ne devraient pas être prises en charge financièrement en totalité par l'URCA. La prise en charge financière devrait être partagée entre tous les partenaires ; l'URCA, le CNAC et l'institut de la marionnette.

M. Emmanuel GUILLON indique que cette réponse ne vaut que pour ce cas précis.

Mme Marie OLIVIER indique que le volume global de ce qui est demandé dépasse le volume horaire actuel. Lorsque le Président évoquait qu'il faut distinguer ce qui va être demandé et la soutenabilité, ce n'est pas parce que l'accréditation est demandée que cela vaut décision de l'établissement d'ouvrir ensuite. Le processus d'accréditation est fait tous les 5 ans, si certaines accréditations ne sont pas demandées dès à présent, c'est beaucoup plus difficile d'en demander en cours de contrat. Mme Marie OLIVIER indique que l'idée est de demander une accréditation large, quitte à ne pas ouvrir en fonction des moyens de l'Université.

M. Le Président indique que la question qui se pose est la façon dont l'établissement peut faire afin d'ouvrir les nouvelles filières. Il faut faire évoluer l'offre de formation de l'établissement. Au niveau licence, un véritable enjeu d'aménagement du territoire est présent. Il s'agit d'offrir à des étudiants la capacité de faire des études sur le territoire avec un spectre assez large. Il faut également veiller à ce que la mise en œuvre de l'offre de formation soit la moins coûteuse possible. Les composantes ont relativement bien calibré les estimations budgétaires pour les licences, avec un coût assez réduit. La soutenabilité sur les licences n'est pas inquiétante. En revanche, c'est plus compliqué au niveau des masters. Les masters constituent un enjeu stratégique pour l'établissement. Il faut travailler sur

les flux d'étudiants sur plusieurs années afin de faire une proposition d'estimation des ouvertures et des fermetures de l'offre de formation. Actuellement, la préparation du projet pluriannuel d'investissement est en train d'être faite. Il faut noter des difficultés financières à se projeter en termes d'investissement jusqu'en 2023. La soutenabilité est extrêmement difficile. Actuellement, l'université se trouve dans une phase où elle doit contrôler l'offre de formation de l'établissement. Il faut faire en sorte d'avoir des meilleurs taux de réussite. Il ne faut pas fixer le débat sur des questions de soutenabilité. La question se posera sur la prochaine offre d'accréditation. Il faut avoir une vision globale et collective. Le contexte est une prévision d'une augmentation des étudiants jusqu'en 2023. La mission d'une université est de contribuer à la transformation pédagogique. Il faut y réfléchir, notamment pour les filières en difficultés car soumises à des effectifs relativement réduits. Un véritable enjeu est présent à terme pour le maintien de ces filières et pour que le taux de réussite soit conforme à ce qui est attendu.

[Présentation du Champ de formation ALLSHS](#)

Mme Marie OLIVIER indique que ce champ passe de ALLSH (Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines) à ALLSHS (Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales). Mme Marie OLIVIER présente les principales évolutions de l'offre de formation du champ ALLSHS entre l'actuelle habilitation et la demande d'accréditation à partir du tableau comparatif. Elle précise qu'il n'y a pas deux masters qui portent le même nom de mention. Il s'agit de deux spécialités d'une même mention qui vont devenir deux parcours d'une même mention. Mme Marie OLIVIER précise que ce tableau ne fait pas apparaître les parcours.

M. Damien JOUET indique que l'on ne peut pas trouver deux fois le même nom de mention que ce soit licence, licence professionnelle ou master ni dans un même champ ni entre les champs. Il n'est pas possible d'avoir le même intitulé par exemple pour une licence professionnelle dans un autre champ.

M. Damien JOUET ajoute qu'une délibération par champ sera faite. La délibération porte sur le fait que le Conseil académique autorise la remontée des fiches AOF, via l'outil PELICAN. Un vote se fera en CA sur l'ensemble des documents le 23 Mai 2017.

Le Conseil Académique de l'URCA approuve le champ de formation ALLSHS « Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales », à l'unanimité, avec 53 voix pour.

[Présentation du Champ de formation BASE](#)

M. Le Président remarque que l'offre de formation ne sera pas plus coûteuse.

M. Damien JOUET indique que le tableau est basé sur l'ancien.

M. le Président indique que la licence Sciences pour la santé est intéressante pour les réorientations des étudiants en PACES qui sont en échec. Cela permet une clarification.

Mme Marie OLIVIER précise que la licence professionnelle Vigne et vin est un intitulé qui n'existe pas dans la nomenclature. La demande a été faite pour avoir une licence professionnelle hors nomenclature qui serait Vigne et vin. Si jamais celle-ci était refusée, elle s'appellerait « Production végétale ». Les trois licences professionnelles, Vigne et vin, Métiers du bois, et Valorisation des agro-

ressources sont les licences professionnelles du dispositif ARE. Ces 3 licences professionnelles ont énormément de tronc communs et sont toutes basées sur les agro-ressources.

Le Conseil Académique de l'URCA approuve le Champ de formation BASE « Biologie, Agro-Sciences, Environnement », à l'unanimité, avec 53 voix pour.

Présentation du Champ de formation DEGSS

Mme Marie OLIVIER indique que ce champ passe de DEG (Droit, Économie, Gestion) à DEGSS (Droit, Économie, Gestion, Sciences Sociales). Ce champ passe de 5 mentions de licences à 4 mentions de licences. En effet, la licence Administration publique était une L3 suspendue et devient désormais un parcours de la licence Droit. Elle disparaît en tant que mention autonome. Pour les licences professionnelles, on passe de 12 licences professionnelles dans le bilan à 16 licences professionnelles dans le projet d'accréditation.

Mme Emmanuelle DEVARENNE-CHARPENTIER demande si les flux d'étudiants sont suffisants pour passer de 2 mentions de master en droit dans l'habilitation actuelle à 6 mentions de master pour l'accréditation. Mme Marie OLIVIER indique que cela ne pose pas de problème pour les mentions relevant du droit privé. En effet, le M1 est commun à 4 mentions, avec un effectif de 200 étudiants. Le flux est moins important pour Droit public (environ 60-70 étudiants en master 1).

Mme Alexandra LUZI indique que la mention Droit public a été légèrement scindée. Mme Marie OLIVIER indique qu'il y avait une spécialité Droit du vin et des spiritueux dans la mention Droit public. Cette spécialité est à la jonction entre le droit public et le droit privé et une mention spécifique lui a été réservée, qui est Droit, avec un parcours unique Droit du vin et des spiritueux. Il pourrait être demandé une mention Droit du vin, même si cet intitulé n'existe pas dans la nomenclature nationale. M. le Président indique que ce serait intéressant en termes de lisibilité de l'offre de formation. C'est donc une mention Droit du vin qui sera remontée avec une demande de dérogation à la nomenclature.

M. Michel COUDERCHET indique que 4 créations sont présentes et il souhaite savoir s'il s'agit de « vraies créations ». Mme Marie OLIVIER confirme qu'il s'agit de créations. Toutefois, elle précise que la licence professionnelle Service à la personne est déjà actuellement un parcours de la licence professionnelle Management des PME. En revanche, la licence professionnelle Management des activités commerciales est nouvelle (demandée par l'UFR SESG), ainsi que la licence professionnelle Assurance, banque, finance : supports opérationnels et la licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité, sont des créations ex-nihilo (demandées par les IUT de Troyes et RCC).

M. Martial MARTIN (IUT de Troyes) indique qu'il s'agit de la logique présentée par le Président. Il s'agit de propositions. Il indique qu'il est arrivé certaines années de ne pas ouvrir de licences professionnelles, c'est le cas lorsque le budget n'est pas à l'équilibre ou lorsqu'il n'y a pas de bénéficiaires. Ce sera la même logique à l'avenir.

M. Christophe BECKERICH indique que pour les licences professionnelles, il s'agit de créations en alternance.

M. Le Président précise que le raisonnement sur les licences professionnelles doit être différent du

raisonnement général. Les licences générales ont vocation à être ouvertes tous les ans. Il s'agit d'une offre de formation permanente qui va dans le sens d'un aménagement du territoire. Les licences professionnelles dépendent également de la demande et des financements externes. La soutenabilité pour une licence professionnelle revêt un sens différent que pour une licence générale classique. Il est préférable au départ de voir plus large sur les licences professionnelles plutôt que de redemander chaque année la création de 2 ou 3 licences professionnelles.

Mme Marie OLIVIER indique qu'il est plus simple de demander la création d'une licence professionnelle dans le cadre de l'accréditation plutôt que hors accréditation.

M. Le Président indique que le processus de l'accréditation est un processus de confiance a priori. En effet, antérieurement, l'établissement était habilité à délivrer des diplômes, et les maquettes étaient étudiées en amont. Pour l'accréditation, la logique est complètement différente, étant donné que l'on regarde la capacité de l'établissement à le faire. Dans 5 ans, une évaluation du bilan sera faite.

M. Emmanuel GUILLON souhaite savoir qui est l'autorité compétente pour décider de l'ouverture des licences professionnelles, entre l'IUT et l'établissement. M. Damien JOUET indique que la décision est prise lors du dialogue de gestion au niveau de la composante.

M. le Président indique que les formations au niveau de l'IUT (tels que les DUT) sont des formations sélectives. La question est intéressante car la soutenabilité n'est pas seulement financière mais également présente dans l'activité des enseignants. Il faut se poser ces questions-là afin de préparer l'avenir de l'établissement.

M. Emmanuel GUILLON indique que le sens de la question était au niveau des enseignants-chercheurs qui sont surchargés et même si la soutenabilité est présente, ils seront encore davantage surchargés.

M. Christophe BECKERICH précise que le conseil de gestion de l'IUT Reims Châlons Charleville a voté la fermeture de la formation passerelle et de la formation passeport.

M. Martial MARTIN indique également une forte implication du milieu professionnel. En effet, aucun fond issu de la subvention pour charges de service public ne va dans ces formations. Ces formations sont toutes autofinancées. Il arrive que certaines formations ne soient pas ouvertes certaines années. En effet, certaines ouvertures se feront seulement une année sur deux car il faut avoir suffisamment de contrats de professionnalisation afin que cela soit financièrement intéressant pour les deux partenaires. M. Martial MARTIN indique qu'il a une vision très claire des efforts nécessaires à faire conjointement pour l'université.

M. Antonin GAINETTE intervient sur la charge d'enseignement au niveau de la faculté. Les diplômes sont créés sans qu'il y ait les enseignants nécessaires. Au niveau de la faculté des sciences économiques, sociales et de gestion, la charge d'enseignement est de 41 500 heures et hors création 35 000 heures en respectant le cadrage demandé par la Présidence. Il constate que même avec des créations, la charge est en-dessous de la charge actuelle. Il souhaite porter à la connaissance du CAC les efforts faits par les composantes. Il indique que le champ est sous-doté en personnel enseignants et enseignants-chercheurs au niveau de l'établissement. Un problème de pénurie d'enseignants est présent.

M. Le Président indique que le principe de réalité est présent dans ce champ-là. Une demande des étudiants est présente. Il faut l'améliorer par des redéploiements de postes. La mise en œuvre de l'offre de formation est très peu coûteuse avec des H/E très bas en licence. Il va falloir redéployer des postes vers DSP, SESG et STAPS. Ce sont des filières en tension actuellement car le corps d'enseignants est trop faible par rapport au flux d'étudiants. M. le Président indique qu'il sera proposé au CA qu'une partie des campagnes d'emplois soient dédiées à des redéploiements afin de rééquilibrer. M. le Président ajoute que travailler à périmètre constant dans l'emploi par composante n'est pas possible.

Le Conseil Académique de l'URCA approuve le Champ de formation DEGSS « Droit, économie, gestion, sciences sociales », avec 11 abstentions et 42 voix pour.

M. Le Président demande aux administrateurs du CAC s'ils souhaitent assortir leur abstention d'une déclaration. Les administrateurs du CAC ne le souhaitent pas.

Présentation du Champ de formation STI

M. Emmanuel GUILLON souhaite savoir ce que signifie une L3 suspendue. Mme Marie OLIVIER indique qu'il s'agit d'une L3 qui n'a pas de L1 ni de L2.

M. Michel COUDERCHET souhaite savoir si la licence professionnelle Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire a été ouverte séparément. Mme Marie OLIVIER indique qu'il s'agit d'une demande faite hors accréditation en cours de traitement à la DGESIP. Elle n'a pas fait partie du bilan et donc actuellement, elle n'existe pas.

Mme Odile FLEURY-BARKA indique qu'au niveau des calculs, si le cadrage est respecté cela va coûter beaucoup plus cher. Il faut rester sur le fonctionnement actuel. Elle précise qu'elle a 60 étudiants en 1^{ère} année, entre 40 et 50 étudiants en deuxième année, et 35 étudiants en 3^{ème} année.

M. le Président souhaite savoir si ce diplôme a été évalué et s'il est mis en œuvre de la même façon qu'actuellement. Mme Odile FLEURY-BARKA indique que le coût ne sera pas supérieur. M. le Président ajoute qu'il faut prendre en compte l'évaluation externe des diplômes par le HCERES dans leur mise en œuvre, en vue de la préparation de la rentrée. Certaines modifications seront peut-être faites dans les fiches AOF à la demande de la DGESIP. M. le Président intervient sur la remontée des fiches de la faculté des sciences. La Directrice a donné sa démission et l'UFR est sous le régime de l'administration provisoire. Certains éléments pourront être revus a posteriori, notamment avec une nouvelle direction plus stable. M. le Président indique que cette période provisoire explique le fonctionnement un peu différent de l'UFR par rapport aux autres composantes.

Le Conseil Académique de l'URCA approuve le Champ de formation STI « Sciences, technologie, ingénieries », à l'unanimité, avec 53 voix pour.

Présentation du Champ de formation Santé et Sports

Présentation par Mme Marie OLIVIER.

Le Conseil Académique de l'URCA approuve le Champ de formation S et S « Santé et Sports », à l'unanimité, avec 53 voix pour.

Mme Marie OLIVIER indique qu'un certain nombre de documents sont uniquement à destination de la DGESIP. L'annexe 1 est le contrat d'objectifs et de moyens signé avec les IUT. L'annexe 2 présente de manière synthétique le degré de maturité d'un certain nombre de dispositifs.

M. Emmanuel GUILLON intervient sur le point « formation et accompagnement des enseignants-chercheurs ». Le dispositif d'accompagnement des MCF nouvellement recrutés, qui consistait en une décharge de 50% la 1^{ère} année et de 25% la 2^{ème} année, sous réserve qu'ils en fassent la demande, a été suspendu. M. le Président indique qu'un décret est sorti afin de régler cette question. Il ajoute que le décret impose une décharge avec une formation sur deux fois 34h sur 5 ans. M. Damien JOUET indique qu'ils pourront choisir, sur demande, une décharge de deux fois 34 h sur 5 ans. M. le Président mentionne qu'il souhaite donner la capacité aux enseignants-chercheurs de prévoir un aménagement de leur service afin de pouvoir effectuer une mobilité ou une formation particulière. La question qui se pose, est pour un nouvel arrivant de combien sera crédité son compte épargne-temps recherche. Le CA délibèrera sur ce point.

Mme Christine JOURDAIN indique que le décret vise à accompagner la formation des nouveaux enseignants-chercheurs et non pas les décharger pour la recherche. M. le Président précise que le décret pour les nouveaux enseignants-chercheurs s'impose à tous. Il y a également la mise en place du compte épargne temps recherche dans l'établissement, qui devra être accompagné d'une réflexion pour les nouveaux arrivants. Ce point fera l'objet d'un débat au CA pour le prochain contrat. Il faut que ce soit applicable au plus tard à la rentrée 2018. Mme Christine JOURDAIN demande à ce que les doyens-directeurs soit destinataires de ce document.

M. Emmanuel GUILLON indique que l'un des objectifs de l'université est la création d'une école de formation interne, en lien avec son institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques et l'ESPE. Il souhaite savoir si cela s'adresse à l'ensemble des nouveaux recrutés. M. Damien JOUET indique qu'il s'agit d'un dispositif existant dans d'autres universités, avec une école interne de formation et des ingénieurs pédagogiques.

Mme Marie OLIVIER indique que la Fiche AOF 03 est la liste des DUT proposés par l'établissement. Mme Marie OLIVIER indique également qu'il s'agit de la liste actuelle et qu'il n'y a pas de changement avec le projet.

Document sur la liste des écoles doctorales :

Mme Marie OLIVIER fait mention des deux écoles doctorales actuelles de l'URCA, SHS et STS. Le projet est de maintenir l'école SHS sur son périmètre actuel et de scinder l'école STS en 3 (école doctorale ABIES portée par Agro- Paris-Tech, Sciences fondamentales et santé purement URCA, et sciences de l'ingénieur et du numérique qui serait évolutive avec une coaccréditation avec l'UTT à l'horizon 2020).

M. le Président indique qu'il s'agit d'une option encore en négociation avec l'UTT. Il est également possible de démarrer en ayant une école doctorale sciences de l'ingénieur et du numérique et sciences fondamentales et santé et ensuite une séparation des sciences du numérique pour avoir une co-accréditation. Un avis favorable pour ABIES du CAC de Paris Saclay a été reçu à l'unanimité. Le reste dépend des discussions avec la DGESIP.

M. Emmanuel GUILLON souhaite savoir, au niveau de la co-accréditation pour ABIES, si la formation

des doctorants sera faite à Reims ou à Saclay. M. le Président indique que l'ouverture d'une antenne d'ABIES à Reims est actuellement en discussion. Il y aura une antenne commune avec des formations locales. Le doctorat qui sera délivré émanera de l'URCA.

M. Emmanuel GUILLON souhaite savoir si les allocations doctorales restent fléchées au sein de l'établissement. M. le Président indique que les allocations seront fléchées dans une école doctorale.

Discussion sur le Fichier de soutenabilité de l'établissement

Mme Marie OLIVIER précise que ce document n'est pas en ligne et n'est pas finalisé. Une extraction des volumes horaires au niveau des formations a été faite.

M. Damien JOUET indique qu'il s'agit d'une présentation d'une partie des tableaux. Dans le cadre de l'évaluation demandée par la DGESIP, le document s'articule désormais en domaine. Il précise qu'il s'agit du prévisionnel basé sur les mêmes effectifs que 2014-2015 afin d'avoir une visibilité à périmètre constant.

M. le Président estime que ce qui est intéressant est la comparaison des H/E et la mise en œuvre par rapport à ce qui est proposé. Des ajustements seront faits. Dans le secteur sciences et technologies, au niveau du H/E, il faut discerner deux types de formations, formations STAPS (peu coûteuse) qui vient pondérer l'ensemble du domaine sciences et technologies. L'offre de formation est efficace, car le H/E est relativement maîtrisé. Il faut avoir un travail de réflexion dans les dialogues de gestion et la mise en œuvre des maquettes. Il va falloir adapter les modalités de contrôle des connaissances avant ouverture. M. le Président indique que la remarque sur la soutenabilité est importante au niveau de sa mise en œuvre.

M. Emmanuel GUILLON souhaitait poser la question au niveau du potentiel en face. M. Damien JOUET indique que le potentiel n'a pas été indiqué pour l'instant. En effet, le découpage est assez difficile dans les domaines en fonction des différentes composantes. Cette partie doit être retravaillée pour le CA en vue de finaliser le dossier.

Mme Marie OLIVIER précise que le potentiel enseignement est plus faible dans le domaine Droit économie gestion que sur les domaines Arts, Lettres et langues ou Sciences et technologies.

M. Michel COUDERCHET souhaite savoir, lorsque le document sera finalisé s'il pourra être mis en ligne sur le site. M. Damien JOUET indique que ce sera fait. M. le Président indique que seront mises en ligne sur le site uniquement les données réellement validées et consolidées.

M. Emmanuel GUILLON intervient sur la répartition des enseignants-chercheurs par domaine. Il souhaite savoir si cela pourra être pondéré. Mme Marie OLIVIER indique que dans un premier temps, le choix a été fait de mettre tous les enseignants de l'UFR SEN en sciences et technologies comme les enseignants de l'UFR Staps. En revanche, les enseignants de l'UFR LSH ont été répartis dans les domaines ALL et SHS en fonction de leur section CNU. Les enseignants des UFR Droit et sciences politiques et sciences économiques, sociales et de gestion ont été placés en droit économie gestion. Les IUT ont été scindés en deux, avec les sections 5 et 6 en droit économie gestion.

M. Emmanuel GUILLON pensait que la répartition était faite par discipline plutôt que par domaine. Il prend l'exemple de la Chimie, enseignée en sciences et technologies, en santé, à l'IUT, à l'ESI Reims.

Il souhaite avoir les potentiels enseignants par section CNU. M. le Président précise que ce sera diffusé si possible à l'occasion des prochaines campagnes d'emplois.

M. Damien JOUET indique au niveau des masters une forte augmentation générale, en passant de 60 413 heures à 76 462 heures, avec une variabilité entre les différents domaines.

M. Le Président indique qu'il n'est pas possible de rester en nombre d'étudiants constant en master, car les ratios ne sont pas tenables. L'offre de formation est extrêmement déséquilibrée. Le niveau master doit devenir plus attractif. C'est important pour la construction d'une politique scientifique, étant donné que les masters permettent de s'inscrire en doctorat. Le master est un enjeu important pour l'établissement en termes de stratégie et la liaison master-doctorat est extrêmement importante. Afin que les projets soient tenables, il est nécessaire d'avoir une hausse des étudiants au niveau du master et donc davantage d'attractivité. Toutefois, il y a une meilleure synergie entre l'offre de formation de master et la stratégie de recherche. Il va également falloir faire une communication spécifique sur le niveau master.

M. Michel COUDERCHET souhaite savoir si la partie licence intègre également les DUT. M. Damien JOUET indique que la présentation se fera ensuite.

M. Damien JOUET indique que le fichier des indicateurs de soutenabilité est enlevé de la délibération et n'est donc pas mis au vote. Il sera présenté lors du CA du 23 Mai 2017.

M. Michel COUDERCHET intervient sur les formations d'ingénieurs. Il souhaite savoir s'il n'y avait que celle délivrées par l'URCA. Il remarque malgré tout que les autres telles que la T2I et en DEA impactent également sur la soutenabilité. Il souhaite savoir si cela est pris en compte. Mme Marie OLIVIER indique que cela est pris en compte dans le tableau dans une autre partie.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la transmission à la DGESIP en vue de son accréditation des documents suivants, à l'unanimité, avec 53 voix pour :

- annexes 1 et 2
- fiches AOF 03 et 04

Mme Marie OLIVIER remercie l'ensemble des personnes ayant travaillé sur ces dossiers, et notamment Mme Emeline LANG du SEVE pour son travail sur les fiches AOF.

2) Demande de publication de poste dans le cadre d'une mutation croisée

Document en annexe (cf. annexe)

M. le Président indique qu'il s'agit de la régularisation d'une situation de fait présente dans l'établissement. Une convention a été établie pour une mutation mais non encore complètement effective entre l'Université de Rennes et celle de Reims. Il est proposé aux administrateurs du CAC de régulariser la situation de ces deux collègues par une affectation de poste permanent et une intégration parmi les personnels de l'URCA. Un avis favorable sur cette proposition du Conseil de Gestion de l'UFR Lettres a été reçu car il s'agit d'un poste à l'UFR Lettres. Le CERHIC a donné également un avis favorable.

M. Didier MARCOTTE procède à la lecture de la délibération.

Le Conseil Académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de publication de poste (MCF 0331) dans le cadre d'une mutation croisée entre l'Université de Reims et l'Université de Rennes, à l'unanimité, avec 53 voix pour.

3) Questions diverses

M. Le Président indique qu'il n'a pas reçu de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H02.

ANNEXES

- **Annexe 1 : Présentation synthétique du degré de maturité des dispositifs-URCA**
- **Annexe 2 : Mutation croisée**

ANNEXE 1

- **Présentation synthétique du degré de maturité des dispositifs-URCA**

Annexe n°2 : présentation synthétique du degré de maturité des dispositifs - URCA

Pour chacun des items du tableau ci-dessous, l'établissement positionne la maturité de ses dispositifs sur une échelle de 1 à 5 (du moins satisfaisant au plus satisfaisant).

Ce positionnement doit être commenté brièvement en précisant notamment les modalités de pilotage de ces dispositifs. Leur impact doit être montré ainsi que les évolutions envisagées (pourcentage des formations concernées ou des publics visés, nombre de cours mis en ligne (exprimé en %), etc.) ou tout autre indicateur d'activité de ces dispositifs).

Échelle de maturité des dispositifs	1	2	3	4	5
Spécialisation progressive				X	
Délivrance du supplément au diplôme		X			
Évaluation des enseignements et des formations	X				
Mise en place de conseils de perfectionnement				X	
Politique de stages			X		
Politique des langues		X			
Accompagnement des étudiants			X		
Accueil des publics spécifiques			X		
Interaction avec l'enseignement secondaire, les CPGE et les STS				X	
Formation et accompagnement des enseignants-chercheurs	X				
Évaluation des compétences acquises par les étudiants	X				
Autre					

Spécialisation progressive : 4

Les licences sont actuellement organisées majoritairement en portail (13 sur 18), permettant aux étudiants de changer de mention à la fin du premier semestre. De même, de nombreux masters possèdent un M1 commun, les spécialités n'intervenant la plupart du temps qu'en M2. Dans le projet d'accréditation, cette logique est maintenue. Si les portails ne sont pas systématiques, l'organisation de passerelles est renforcée (exemple de la licence de Psychologie, hors portail dans le présent contrat et qui entre dans une logique de passerelles possibles avec la licence Sciences sanitaires et sociales et la licence Sciences de l'éducation). Les parcours types peuvent apparaître en L2 à condition qu'ils soient dirigés vers des licences professionnelles et en L3 à condition de déboucher spécifiquement vers des mentions de master. Le nombre de mentions de master est beaucoup plus important dans le projet que dans le contrat actuel, en application de la nouvelle nomenclature et de la disparition des spécialités, mais les mutualisations entre mentions sont nombreuses (en droit, économie, gestion, psychologie, lettres...). La spécialisation progressive est donc globalement respectée dans la totalité de l'architecture de l'offre de formation.

Délivrance du supplément au diplôme : 2

Le supplément au diplôme a obtenu le label Europass en 2010. Malheureusement, la politique en la matière n'a pas été poursuivie depuis. Toutefois, l'établissement délivre gratuitement et automatiquement à tout étudiant en faisant la demande une annexe descriptive au diplôme ou encore supplément au diplôme pour les licences et masters. Certaines composantes délivrent systématiquement un supplément au diplôme personnalisé en même temps que le diplôme. L'obtention d'un nouveau label Europass et l'harmonisation des bonnes pratiques sur l'ensemble de l'établissement font partie des objectifs envisagés. La délivrance de ce supplément au diplôme aux étudiants de façon systématique, leur donnera une description précise de leur cursus universitaire et des compétences et expériences préprofessionnalisantes (stages, voyages d'études, travaux d'études) acquises au cours de leurs études, et les aidera en termes de mobilité, d'insertion professionnelle et de poursuite d'études en France comme à l'étranger.

Évaluation des enseignements et des formations : 1

L'évaluation des enseignements et des formations était centralisée par le biais de l'OSIPE (observatoire pour le suivi de l'insertion professionnelle et l'évaluation) et systématique pour toutes les formations, jusqu'en 2012. Malheureusement, le dispositif a été abandonné depuis. Aujourd'hui, seules les formations qui en font explicitement la demande bénéficient de l'appui de l'OSIPE (masters MEEF notamment), les autres évaluations étant à la discrétion des responsables de formation. La nouvelle accréditation sera l'occasion de remettre en place une évaluation systématique et centralisée des enseignements et des formations par les étudiants, par le biais de questionnaires informatisés. Ces questionnaires, standardisés dans un premier temps, pourront ensuite être enrichis à la demande des équipes pédagogiques. Une expérimentation, actuellement menée à l'UFR pharmacie, permet une évaluation en direct lors du dernier cours, par le biais d'une application sur smartphone. Ce procédé permet de n'interroger que les étudiants présents et évite ainsi le biais des répondants n'ayant jamais ou presque assisté au cours. Si cette expérimentation se révélait fructueuse, nous envisagerions de la généraliser sur l'établissement.

Mise en place de conseils de perfectionnement : 4

Les conseils de perfectionnement ont été mis en place par l'établissement de façon systématique pour toutes les formations avec une composition commune : un tiers d'enseignants ou enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, un sixième d'étudiants en cours de formation, un sixième de diplômés de la formation, un tiers de professionnels du monde socio-économique dont la moitié n'intervenant pas dans la formation mais exerçant dans le cœur de métier. Bien que l'autoévaluation ait révélé qu'un faible nombre de formations n'avaient jamais ou très peu réuni leur conseil de perfectionnement, la grande majorité d'entre elles le réunissent annuellement. Le projet est de veiller à ce que les conseils de perfectionnement soient effectifs, basés sur des données en partie fournies par l'OSIPE (enquêtes d'insertion professionnelle, évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants...), en partie par les services de scolarité (taux de réussite, taux d'abandons...) et que les comptes rendus soient présentés pour information à la CFVU.

Politique de stages : 3

Si les stages font partie intégrante de la majorité des formations de l'établissement, des disparités importantes existent entre les formations. Le BAIP gère une plateforme qui permet aux étudiants d'accéder à de nombreuses offres de stage. Les pistes d'amélioration envisagées dans le projet d'accréditation concernent plus particulièrement leur renforcement, notamment en termes de professionnalisation. En effet, et conformément au cadre national des formations, ils seront

systématiquement prévus en licence (dans le tronc commun ou a minima de manière optionnelle), obligatoires en licence professionnelle et en master. Chaque stage sera l'objet d'un suivi, d'une validation écrite et/ou orale, et donnera lieu à l'obtention d'ECTS, conformément à la législation en vigueur. Nous travaillons actuellement à la dématérialisation du traitement et du suivi des conventions de stages par le biais d'un applicatif intégré au système d'information.

Politique des langues : 2

La politique des langues est réelle mais son opérationnalisation est actuellement insuffisante et présente une marge de progression importante au niveau de l'établissement. Si les enseignements de langues vivantes sont obligatoires et effectifs à tous les niveaux de formation, la pénurie d'enseignants (notamment en anglais) donne lieu à des volumes horaires parfois en-deçà de ce qui serait souhaitable. En revanche, l'offre de langues en auto-formation supervisée, par le biais de la maison des langues, s'est enrichie et permet aux étudiants qui le veulent, de débiter ou d'approfondir des langues vivantes (anglais, espagnol, allemand, russe, chinois, italien, japonais, arabe, roumain, néerlandais, FLE). La nouvelle accréditation sera l'occasion de développer des cours en anglais dans certains masters (Droit, Droit pénal et sciences criminelles, Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé, Géopolitique, Sciences de la vigne et du vin...). Pour autant, en dehors de certains DU, aucune formation n'est dispensée intégralement en langue étrangère, et le développement de diplômes internationaux sera encouragé.

Accompagnement des étudiants : 3

Si de nombreux dispositifs ont été mis en place ces dernières années tels que les enseignants référents (dans la très grande majorité des formations), le tutorat (dans une minorité de formations comme en droit et santé), des semestres rebonds (licences de sciences), des semestres décalés (DUT de l'IUT de Troyes), le développement du bureau virtuel pour le dépôt de documents (accessible à tous les étudiants de l'établissement), des formations en bibliothèque universitaire, des enseignements de projet professionnel personnalisé (dans toutes les licences), ces différents dispositifs n'ont donné lieu à aucune évaluation et certains ont été abandonnés faute de moyen (enseignants référents). Par ailleurs, les taux de réussite observés, notamment en L1, restent faibles. Le projet est essentiellement centré sur l'amélioration des taux de réussite en licence, en systématisant le tutorat étudiant (qui sera reconnu par des ECTS pour les tuteurs dans le cadre de la valorisation de l'engagement étudiant). À l'instar de ce qui a été développé avec succès à Lyon 3, nous envisageons également le développement de modules étudiants, gratuits, et proposant des outils transversaux allant de la méthodologie (organisation, gestion du temps, prise de parole en public...) au développement personnel (confiance en soi, gestion du stress, intelligence émotionnelle...).

Accueil des publics spécifiques : 3

L'accueil des publics spécifiques s'est enrichi récemment de l'intégration au guide des études de dispositifs destinés aux étudiants à contraintes spécifiques (sportif de haut niveau, année de césure), par la mise en place d'un accompagnement spécifique. Notre projet est de transférer ce type de dispositif à tous les publics particuliers (étudiants salariés ou en reprise d'étude, étudiants engagés, chargés de famille...). Avec l'aide de la mission handicap, qui fait déjà un travail remarquable dans l'accueil et le suivi des étudiants ayant des contraintes spécifiques, nous pourrions accueillir dans de bonnes conditions de réussite tous les étudiants qui souhaitent entamer ou poursuivre des études : accessibilité des bâtiments et des salles, utilisation du bureau virtuel, adaptation des modalités de contrôle des connaissances. Dans le cadre de la charte université-handicap, un schéma directeur du handicap est actuellement en préparation pour une mise en place à la rentrée 2017.

Interaction avec l'enseignement secondaire, les CPGE et les STS : 4

En plus des dispositifs d'information à destination des lycéens et développés au niveau de l'établissement (forum avenir étudiant, journées portes ouvertes, un jour à l'université), de nombreux enseignants et enseignants-chercheurs se déplacent dans les lycées afin d'améliorer le niveau de connaissance (des lycéens, professeurs et proviseurs) sur les formations proposées. Le rectorat et l'université collaborent étroitement sur les différents dossiers relatifs au continuum -3/+3 de formation, par la création d'une CAFPB (commission académique des formations post bac) et d'un COPB (comité d'orientation post bac), par la mise en place de conventions avec les différents lycées de la région - afin de faciliter l'accès à l'université aux étudiants de BTS et CPGE dans le cadre de leur poursuite d'études, par le développement des parcours d'excellence (en lieu et place des cordées de la réussite). La présence d'une vice-présidente spécifiquement dédiée à cette question montre l'investissement de l'établissement.

Formation et accompagnement des enseignants-chercheurs : 1

Durant quelques années, les maîtres de conférences nouvellement recrutés pouvaient, sur demande, bénéficier d'une décharge de service de 96 heures la première année et 48 heures la seconde. Ce dispositif poursuivait deux objectifs : permettre aux jeunes recrutés de s'intégrer plus facilement dans leur nouvelle équipe de recherche et suivre une formation à l'enseignement proposée par l'école doctorale. Ce dispositif n'a donné lieu à aucune évaluation et a été récemment abandonné. Aujourd'hui, cette formation à la pédagogie est proposée aux doctorants (dans le cadre de la validation des formations) et aux jeunes maîtres de conférences. L'un des objectifs de l'université est la création, en lien avec son institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) et l'ESPE, d'une école de formation interne dans laquelle pourront être développés différents dispositifs d'accompagnement pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs.

Évaluation des compétences acquises par les étudiants : 1

L'évaluation par compétences est sans doute l'un des plus grands points faibles de l'établissement. Si certaines formations l'ont développée avec succès (masters MEEF), cette pratique est loin d'être généralisée. Pourtant, les fiches RNCP nationales permettent désormais une appropriation de l'approche par compétences ; une réflexion approfondie sur leur évaluation et sur la traduction des diplômes en compétences professionnelles doit être menée. La création d'un e-portfolio est actuellement en cours dans le cadre de l'obtention en 2016 d'un projet PIA3 – DUNE « EOLE » en partenariat avec les universités de la région Grand Est.

ANNEXE 2

- Mutation croisée

Mutation croisée

Il s'agit d'une mutation croisée entre un Maître de Conférences en histoire romaine affecté à l'Université de Reims depuis le 1^{er} septembre 2011 et un Maître de Conférences en histoire romaine affecté à l'Université de Rennes depuis le 1^{er} septembre 2009, qui souhaite muter au titre du rapprochement de conjoint.

En juillet 2016, une convention de mise à disposition a été mise en place pour l'année universitaire 2016-2017.

Cette mutation croisée a fait l'objet d'une demande de publication dans la campagne d'emplois 2016.

Avis favorable du conseil de gestion de l'UFR Lettres et Sciences Humaines,
Avis favorable de la directrice du CERHIC.

Il s'agit donc pour le Conseil Académique plénier d'approuver la demande de publication de ce poste au titre de l'article 33 du décret n°84-431 du 6 Juin 1984 modifié.